

Union des Indépendants  
c/o Thomas Birbaum  
Clos-novex 57  
1868 Collombey  
079/268.92.74  
secretariat@udi-valais.ch  
www.udi-valais.ch



DETEC  
Monsieur le Conseiller fédéral  
Albert Rösti  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

Collombey, le 1<sup>er</sup> février 2024

### **Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision**

Monsieur le Conseiller fédéral,

L'Union des Indépendants vous remercie de lui permettre de se déterminer dans le cadre de l'objet cité en titre.

L'Union des Indépendants regroupe des indépendants et des entrepreneurs actifs dans tous les milieux socio-économiques. Les entreprises de nos membres évoluent dans un marché libre soumis à une pression concurrentielle, ce qui n'est pas le cas pour de nombreuses entreprises monopolistiques. Nous défendons ainsi une liberté économique, une liberté de consommation et respectivement d'abonnement.

Pour notre association, une obligation de payer une redevance, ou une taxe, est donc contraire à notre esprit d'une économie libérale. De plus, les entreprises, des personnes morales, ne consomment pas de produits audiovisuels, il est donc illogique de les faire payer pour cela. Nous souhaitons donc une suppression de la redevance pour toutes les entreprises. La révision partielle de l'ordonnance va en partie dans ce sens et nous saluons ce premier pas.

Nos entreprises, spécialement dans cette période, sont sous pression et une suppression de la redevance pour celles-ci serait salubre.

Nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Jérôme Monnat Jr  
Président

Thomas Birbaum  
Secrétaire général